

13 jan 2006 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 13 janvier 2006

Equipement pour les brigades intégrées en RDC

Vente de matériel excédentaire pour la constitution des brigades intégrées en RDC

Vente de matériel excédentaire pour la constitution des brigades intégrées en RDC

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'attribution d'un marché public pour la vente de matériels et équipements pour la constitution des Brigades intégrées des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (RDC). Il s'agit d'une vente d'Etat à Etat selon une procédure négociée sans publication. Cette vente s'effectue dans le cadre du partenariat militaire avec la RDC. Le matériel est destiné à neuf brigades nouvellement intégrées et consiste essentiellement en équipement personnel, véhicules et matériel de communication. Les recettes de la vente s'élèvent à 3.067.200 euros. La Belgique prend en charge l'organisation du transport à partir des dépôts jusqu'aux ports maritimes de Matadi et Dar Es Salaam. Le transport maritime financé par la RDC est estimé à 2.240.000 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe